



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Charges ouvrant droit a une reduction d'impot

Question écrite n° 39081

## Texte de la question

M Rene Andre appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le probleme de la refecton de la voirie privee de coproprietes comportant plusieurs immeubles. Il lui demande de bien vouloir preciser si les coproprietaires-occupants de residences de plus de vingt ans d'age ou sont programmes de tels travaux - essentiels pour maintenir les immeubles en etat d'etre utilises conformement a leur destination et excedant par leur importance les simples operations courantes d'entretien - peuvent beneficier de la reduction d'impot sur le revenu prevue par l'article 81 de la loi de finances pour 1985 au titre des grosses reparations affectant l'habitation principale.

## Données clés

**Auteur :** [M. André René](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39081

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 1988, page 1601